

boulevard de Berlaumont 14 – BE-1000 Bruxelles
tél. +32 2 221 38 12 – fax +32 2 221 31 04
numéro d'entreprise : 0203.201.340
RPM Bruxelles
www.bnb.be



Circulaire

Bruxelles, le 06/02/2019

Référence : NBB_2019_01

vos correspondants :

Claudine Gouyette / Riet Janssens (Statistiques financières)
Pieter-Jan Janssens / Michel Colinet (Contrôle prudentiel & stabilité financière)
tél. +32 2 221 26 99 / 29 70 – fax +32 2 221 31 97
tél. +32 2 221 20 23 / 37 17 – fax +32 2 221 31 04
claudine.gouyette@nbb.be / riet.janssens@nbb.be
pieterjan.janssens@nbb.be / michel.colinet@nbb.be

Adaptation de certains tableaux complémentaires du Schéma A Livre I dans l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Champ d'application

Etablissements de crédit

Résumé/Objectif

La présente circulaire a pour objet une modification du Schéma A, Livre I pour les établissements de crédit.

Madame,
Monsieur,

Nous vous informons par la présente circulaire que dans l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE), la Banque nationale de Belgique (BNB) devra apporter des modifications au schéma d'informations périodiques à communiquer par les établissements de crédit concernant leur situation financière (Schéma A, Livre I, schéma pour le reporting social et territorial).

De façon concrète, pour continuer à satisfaire au mieux aux obligations statistiques vis-à-vis de la Banque Centrale Européenne tout en limitant les modifications apportées à la structure du Schéma A et donc les ajustements requis au niveau des établissements de crédit, les ajustements suivants seront apportés à certains tableaux de description complémentaire du Schéma A, Livre I :

- ventilation Royaume-Uni (GB) : les tableaux de description complémentaires servant à calculer les ventilations par pays de contrepartie ne prévoient ce type de ventilation géographique que pour les états membres de l'UE ; continuer à collecter ces ventilations pour GB après sa sortie de l'UE nécessiterait donc une refonte de la structure desdits tableaux qui n'est pas souhaitable dans le contexte d'un reporting sur base volontaire ; GB ne devra donc plus être rapporté de façon individuelle mais uniquement de façon agrégée dans la catégorie « Reste du Monde » ; cette nouvelle modalité de rapport s'applique aux tableaux de description complémentaire 01.11, 01.21, 02.11, 02.12, 02.13, 02.22, 02.30, 03.41, 03.49 et 03.51 ;

- ventilation livre sterling (GBP) : continuer à collecter des données GBP dans les tableaux de description complémentaire servant à calculer les ventilations par devise ne nécessite aucune modification de structure mais uniquement un ajustement du commentaire desdits tableaux, à savoir l'ajout d'une référence explicite au GBP dans la liste des « autres monnaies » devant être rapportées individuellement (modifications en gras dans le texte en annexe) ; cette nouvelle modalité de rapport s'applique aux tableaux de description complémentaire 01.11, 01.21, 02.11, 02.22, 03.41 et 03.51.

La structure des tableaux restera donc inchangée mais certaines règles de validation devront toutefois être adaptées, et en particulier les règles de concordance trimestrielle pour la situation territoriale, par monnaie, EUR compris. Les nouvelles règles de validation applicables dans l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni seront disponibles sur le site de la BNB à partir du 11 février 2019 ([RulesFR](#)).

Les nouvelles modalités de rapport détaillées ci-dessus entreront en vigueur au moment où le Royaume-Uni sortira de l'UE. Jusqu'à nouvel ordre, elles s'appliqueront par conséquent pour la première fois aux rapports Schéma A mensuels et trimestriels relatifs au mois et trimestre qui suivront la sortie du Royaume-Uni de l'UE.

Si la sortie du Royaume-Uni n'a pas lieu, les modalités de rapport actuelles resteront d'application et ce jusqu'à nouvel ordre.

Une copie de la présente circulaire est adressée au(x) commissaire(s), réviseur(s) agréé(s), de votre établissement.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A blue ink signature of Pierre Wunsch, consisting of a stylized 'P' and 'W'.

Pierre Wunsch
Gouverneur

Annexe : 1. *Adaptation des commentaires de certains tableaux de description complémentaire du Schéma A, Livre I*